



Transfert d'activité : quelles conséquences sur mon contrat ?

Par **Joe999**, le **25/02/2008** à **22:47**

Bonjour à tous,

Voilà,

je voudrai savoir quelles sont les conséquences pour un employé lorsqu'il fait l'objet d'un transfert d'activité (transfert d'activité d'une société vers une autre avec notamment des conventions collectives différentes)

Je sais que l'ancienneté est conservée, mais quand est-il du statut de l'employé (classement/coefficient dans sa convention d'origine), des avantages qu'apportait sa convention par rapport à la convention de la société qui accueille, ...

Quels sont les points importants auxquels l'employé doit veiller ?

Merci pour vos réponses

Joe